

Cadre d'emplois : Adjoints d'animation

Fonction : animateur-trice périscolaire

Contexte

Dans les écoles élémentaires ou maternelles, sous la responsabilité du/de la directeur-trice d'accueil de loisirs périscolaires, l'animateur l'animatrice périscolaire intervient au sein d'une équipe d'animateurs-trices et d'autres professionnel-les de la Direction Éducation Jeunesse et assure l'accompagnement de groupes d'enfants et l'animation d'activités sportives, culturelles, artistiques sur les temps périscolaires répondant à des objectifs pédagogiques.

Activités

o **Activités communes à tous les temps d'Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP)**

- » Faire connaître et appliquer les règles de vie en collectivité
- » Assurer avec précision l'appel en prenant connaissance de l'effectif afin de sécuriser l'accueil
- » Informer le/la directeur-trice d'accueil de loisirs périscolaires ou le/la responsable des éventuelles difficultés ou incidents
- » Développer un relationnel, une écoute et un dialogue permanent avec les enfants afin de favoriser l'expression
- » Assurer l'encadrement des déplacements hors de l'école dans le strict respect des règles de sécurité et du code de la route

o **Activités sur le temps d'ALP méridien**

- » Expliquer et vérifier rigoureusement le respect des règles d'hygiène et d'équilibre alimentaire
- » Veiller au bon déroulement des repas
- » Contribuer à l'accès à l'autonomie des enfants en leur confiant des responsabilités limitées et adaptées à leurs capacités (ex : participation au débarrassage des tables)

o **Activités sur le temps d'ALP de fin d'après-midi, aide aux leçons**

- » Organiser des espaces d'animation respectueux des rythmes des enfants en
 - Proposant sur l'espace de la cour de récréation des jeux en autonomie ou que vous animez
 - Proposant des espaces intérieurs de jeux et de détente en fonction des possibilités de l'école
- » Garantir l'instauration d'un climat de travail et de réalisation des devoirs pendant l'accompagnement scolaire

Profil

- » CAP AEPE, BAFA ou BPJEPS appréciés
- » Vous avez une expérience dans le domaine de l'animation et/ou projet professionnel pour intervenir auprès des enfants
- » Vous savez vous positionner comme un adulte éducateur et vous faites preuve d'une véritable capacité de dialogue en équipe et avec les enfants
- » Vous portez une tenue adéquate et vous avez un langage irréprochable
- » Vous êtes ponctuel et assidu pour éviter de mettre en difficulté le fonctionnement du service et de l'équipe.
- » Conditions d'exercice : déplacements, endurance, port de charges
- » Respect du principe de neutralité et de laïcité

Conditions de travail

- » CDD de la date de prise de fonction jusqu'à la fin de l'année scolaire
- » Temps de travail hebdomadaire : jusqu'à 23 heures selon les besoins et vos disponibilités (*si vous le souhaitez des activités d'entretien pourront vous être proposées en plus de l'animation périscolaire*)
- » Horaires de travail :
 - Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP), du lundi au vendredi de 7h50 à 8h30/8h45
 - ALP méridien : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30/13h45, Repas fourni par la ville ; mercredi de 11h30 à 12h30
 - ALP du soir dont aide aux leçons : les lundis, mardis, jeudis, vendredis 16h00 à 18h00
- » Taux horaire variable en fonction du moment de la journée + mensuellement prime de congés payés proratisée en fonction du nombre d'heures effectuées
- » Repas fourni par la ville sur le temps méridien (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- » Prise en charge financière partielle des frais de déplacement dans le cadre du plan de déplacement

Pour tout renseignement envoyez un mail à : rhdej@grenoble.fr

Pour candidater : démarche en ligne sur grenoble.fr